

DECISION N°47-2022/CHU
Portant délégation de signature à Madame Sabrina WADEL
Secrétaire Générale du CHU et du GHER

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion et du GHER,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 relatif à la délégation de signature du directeur d'établissement ;

Vu les articles D.6143-33 à 35 du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du Président de La République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

Vu la décision de recrutement de Mme Sabrina WADEL, et la décision de détachement en date du 1^{er} juillet 2014 de la CNAMTS;

Vu l'organigramme de l'équipe de direction du CHU de La Réunion et du GHER ;

DECIDE

Article 1

Madame Sabrina WADEL est chargée des fonctions de Secrétaire Générale du CHU de La Réunion et du GHER.

Article 2 :

A ce titre, elle dispose d'une délégation de signature pour signer en lieu et place du Directeur général du CHU de La Réunion et du GHER :

Pour le CHU de La Réunion et le GHER :

- **Au titre de la Stratégie et des Coopérations :**
- Tous les actes, décisions, correspondances relatifs aux délégations de service public et au pilotage des conventions de partenariat du CHU et du GHER;
- Tous les actes et correspondances relatifs aux dossiers d'autorisation d'activités de santé du CHU et du GHER
- Tous les actes et correspondances relatifs aux appels à projets nationaux et régionaux pour le CHU et pour le GHER

- Tous les actes et correspondances relatifs au pilotage et suivi des missions d'appui d'experts nationaux en cohérence avec le projet médical
- Représentation du CHU de La Réunion aux réunions/groupes de travail/instances régionales, nationales et internationales portant sur son domaine d'activité;
- Tous les actes, décisions, correspondances relatifs à l'instruction des demandes de subventions au CHU et du GHER selon les orientations stratégiques définies par la Direction Générale
- Tous les actes, décisions, correspondances et engagements de dépenses relatifs à la stratégie médicale du CHU et du GHER
- Tous les actes, décisions, correspondances relatifs au pilotage et suivi des relations avec l'Assurance Maladie sur le volet gestion du risque assurantiel
- Tous les actes, décisions, correspondances relatifs au pilotage et suivi de la convention de coopération avec le Centre Hospitalier de Mayotte : missions médicales déployées en fonction des orientations stratégiques, suivi de la convention cadre et des orientations stratégiques communes,
- **Au titre de la direction du service social du CHU et du GHER :**
- Tous les actes, décisions, correspondances relatifs aux recrutements des personnels titulaires et non titulaires, en lien avec la direction des ressources humaines et les pôles;
- Tous les actes, décisions, correspondances relatifs au processus d'évaluation, de notation et de formation continue des personnels de la direction du service social ;
- Tous les actes, décisions, correspondances relatifs à la mise en œuvre du projet stratégique de prise en charge socio-éducatif des patients au CHU de La Réunion en accord avec le projet d'établissement
- Tous les actes, décisions, correspondances relatifs aux conventions de partenariats partenaires institutionnels, associatifs et autres établissements du secteur sanitaire et médico-social
- Tous les actes, décisions, correspondances relatifs et engagement de dépenses dans le cadre de l'accueil des patients EVASAN : pilotage du guichet de traitement des demandes d'hébergement extrahospitalier, rattachement fonctionnel de la cellule de gestion des patients EVASAN de la CSSM
- Tous les actes, décisions, correspondances relatifs et engagement de dépenses relatifs au pilotage du service d'Accueil Familial Thérapeutique
- **Au titre de la direction de la communication du CHU et du GHER :**
- Tous les actes, correspondances, devis, attestations de service fait concernant les prestations de communication ;
- Tous les actes, décisions, correspondances relatifs au pilotage de la stratégie de communication du CHU et du GHER;
- Représentation de l'établissement au titre de la stratégie de communication des deux établissements et relations presse

- Tous les actes, décisions, correspondances relatifs à l'instruction des demandes de subventions au CHU et au GHER selon les orientations stratégiques de la politique de soutien aux associations et de la politique de mécénat, incluant l'acceptation des dons et legs

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel CALENGE, Directeur Général du CHU de La Réunion et du GHER, ainsi que de Monsieur Richard ROUXEL, Directeur Général Adjoint, Mme Sabrina WADEL est habilitée, au nom du Directeur Général, à signer tout document de toute nature engageant le CHU et le GHER.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabrina WADEL, délégation de signature est donnée à Madame Catherine LATCHIMY, adjointe de direction en charge de la stratégie pour les documents relevant de la stratégie et des coopérations du CHU et du GHER, et à Madame Frédérique BOYER et Monsieur Denis FERAUD, responsables de la communication interne et externe, pour les documents relevant de la communication du CHU et du GHER.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabrina WADEL, Madame Alice CHAMPEAU, responsable du service social Nord et du GHER, et Miralda ROMANO, Responsable du service social Sud sont habilitées à signer les actes concernant la direction du service social du CHU Nord et du GHER.

La présente décision annule et remplace les décisions antérieures, notamment la décision n°143-2017.

Les délégataires se référeront auprès du directeur général de sa gestion ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture, communiquée au conseil de surveillance et au comptable du CHU de La Réunion et publiée sur les panneaux d'affichage réservés à cet effet à la direction générale et dans les directions de sites du CHU.

Fait à Saint-Paul, le 15 Juillet 2022

Le Directeur Général du CHU de La Réunion et du GHER,

Lionel CALENGE



Transmission :

Pour notification

- Madame Sabrina WADEL, Secrétaire Générale
- Madame Catherine LATCHIMY
- Madame Frédérique BOYER
- Monsieur Denis FERAUD
- Madame Alice CHAMPEAU
- Madame Miralda ROMANO

Pour communication

- Trésorier du CHU de La Réunion
- Membres du conseil de surveillance du CHU de La Réunion et du GHER

Pour publication et affichage

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion (publication)
- Direction générale, direction de site nord et sud du CHU (affichage)

Pour information :

- Equipe de direction du CHU et du GHER